

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 30 (1892)
Heft: 42

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-193199>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

z' « abus », que cé commerce poivè pas dourâ, et quasu à totè lè dépeinsès, desâi que y'avâi quie on « grand abus », et lo desâi soveint.

Lâi avâi on municipau, qu'on lâi desâi « lo Grand », po cein que dein lo teimps l'avâi z'u la taille po étrè dein lè grenadiers, que sè trovâ mémament lo premi dè la compagni. Cé coo oïessâi on bocon du et ne compregnâi pas tot cein que lo préfet desâi. L'oïessâi portant quand parlâvè dè clliâo « grand abus », et cein l'intrigâvè.

— Que dit-te, se fe à l'orolhie à son vesin ?

— Ye dit que lo grand a bu, repond l'autro, on tsancro dè farceu.

Adon mon grand sè lâivè dè dessus sa chaula, trait son bounet, copè lo subliet ào préfet, et lâi fâ: « Dîtès-vâi, monsu lo préfet, ne sé pas porquî vo m'aqchenâ à tot momeint d'avâi bu. Ne cratcho pas dein lo verro s'on vâo; mâne su pas on soulon, et pi d'ailleu n'ê pas mé bu què lè z'autro. »

Quand lo préfet a vu cé brâvo municipau lâi copâ la parola avoué on air on pou ein colére, l'a étâ tot interloquâ; mâ quand l'a vu lè reccaffâies dai z'autro, l'a du férè « repou » on momeint, après quiet tot s'est espliquâ, et quand l'ont z'u ti bin rizu, mémo lo grand, l'ont recoumeinci la tenâblia.

Curieuse statistique :

Un observateur a calculé que, pour sonner consécutivement tous les coups qu'elle sonne pendant toute une année, il faudrait à une horloge 3 jours, 8 heures et 18 minutes.

Le calcul est facile à établir.

L'horloge qui, comme nombre d'horloges publiques à Paris, sonne une fois tous les quarts d'heures, 2 fois à la demie, 3 fois aux trois quarts et 4 fois à l'heure entière, fait un ensemble de 10 coups par heure ou 240 coups par jour.

Il faut ajouter à ceci les 156 coups que l'horloge sonne journallement pour les heures.

Le nombre des coups représente, par conséquent, 396 sonneries par jour et multiplié par 365 jours = 144,540 coups.

Chaque sonnerie dure deux secondes.

L'horloge d'une église sonne, par conséquent, pendant 289,080 secondes par année, représentant 80 heures et 18 minutes.

Quels gens curieux que les statisticiens !

Le comédien Brunet, qui fit, pendant tant d'années, les délices du théâtre des Variétés, n'était pas seulement un bon acteur, mais aussi un homme d'esprit.

Jouant chez la reine Hortense, à Saint-Leu-Taverny, *Cadet-Roussel beau-père*, parodie des *Deux Gendres* — Napoléon était

spectateur — il n'eut pas la présence d'esprit de supprimer de la pièce ce passage :

— « Ne donnons jamais rien à nos enfants, si nous voulons qu'ils aient pour nous une reconnaissance égale à nos bienfaits. »

Napoléon eut un mouvement de mécontentement : son fils venait de naître et il l'avait fait roi de Rome.

Brunet, voyant l'attitude de Sa Majesté, ajouta ce lambeau de phrase qui souleva des tonnerres d'applaudissements :

— « Excepté quand nous pouvons leur donner un trône. »

On nous fait remarquer une charmante coquille dans le *Journal du Jmra*.

Cette feuille, rendant compte du banquet qui a eu lieu à Neuveville, à l'occasion de la réunion de diverses sociétés d'utilité publique, s'exprime ainsi au sujet d'un des nombreux discours qui y ont été prononcés :

« M. Virgile Rossel, dont la veuve intarissable égaie tous les banquets ju-rassiens, célébra en couplets élégants les vignobles neuvevillois. »

Boutades.

Une brave mère de famille, dont les enfants toussaient à fendre l'âme, demande à un journal de vouloir bien lui indiquer un remède dans la « Petite correspondance. »

Quelques jours après, parcourant la feuille, elle y trouve à son adresse la réponse suivante :

« S'ils ne sont pas trop jeunes, pelez-les soigneusement, trempez-les dans l'eau bouillante, salez abondamment et laissez-les ensuite mijoter huit jours en saumure. »

Le metteur en page — cette race est sans pitié — par une erreur incroyable, s'était trompé de colonne et avait remplacé le remède demandé par une recette pour confire les oignons au vinaigre.

L'esprit d'autrefois. — L'esprit avait de l'attrait pour Joseph I^{er}, roi de Portugal, qui régna de 1750 à 1777.

Le marquis de Pouteleina se tira par une saillie fort plaisante d'un conversation avec ce monarque, qui devenait assez embarrassante pour le marquis, d'autant que le roi commençait à se fâcher.

Il s'agissait du pouvoir que les rois ont sur leurs sujets. Le marquis prétendait qu'il avait des bornes, et ce prince, n'en voulant admettre aucune, lui dit avec empertement :

— Si je vous ordonnais de vous jeter à la mer, vous devriez, sans hésiter, y sauter la tête la première.

Le marquis, au lieu de répliquer, se

retourna brusquement et prit le chemin de la porte.

Le roi lui demanda avec étonnement où il allait.

— Apprendre à nager, Sire.

Le roi se mit à rire de bon cœur et tendit au marquis une main que celui-ci bâisa respectueusement.

(*Le Gaulois.*)

A la campagne :

— Eh bien ! père Vincent, votre fille a-t-elle trouvé une belle position à Paris ?

— Je crois bien, elle vient de nous écrire qu'elle était entrée comme dame de compagnie dans un moulin...

— Pas possible ?...

— Oui, le Moulin-Rouge !

Dans une ville d'eaux.

— Un mot, cher docteur. Voici huit jours que je bois à la source que vous m'avez indiquée, et j'en suis très contente. Une seule chose m'inquiète : après le premier verre j'éprouve régulièrement de légers tiraillements d'estomac.

— Dans ce cas, madame, il y a une chose bien simple à faire. Supprimez le premier verre et commencez tout de suite par le second.

Charade.

Cher lecteur, mon entier,
Enfant de mon premier,
Souvent fait mon dernier.

THÉÂTRE. — Dimanche, 16 octobre, **L'Assommoir**, drame en huit tableaux, par Emile Zola.

L. MONNET.

Papeterie L. Monnet.
AGENDAS POUR 1893

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

CONSTRUCTIONS EN FER

Serrurerie en tous genres.

Spécialité de fourneaux de cuisine au bois.
St-Roch, 14 et 16, LOUIS FATIO, Lausanne.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.
Encaissement de coupons. Recouvrement.

Nous offrons net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 13,25. — Canton de Fribourg à fr. 27,—. — Communes fribourgeoises 3 % différée à fr. 48,75. — Canton de Genève 3 % à fr. 104,50. De Serbie 3 % à fr. 82,50. — Bari, à fr. 58,50 — Barletta, à fr. 38,—. — Milan 1861, à fr. 38,—. — Milan 1866, à fr. 11,50. — Venise, à fr. 25,50. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 103,50. — Bons de l'Exposition, à fr. 6,50. — Croix-blanche de Hollande, à fr. 13,75. — Tabacs serbes, à fr. 12,25. — Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour tous autres titres. — J. DIND & C°, Ancienne maison J. Guilloud, 4, rue Pépinet, Lausanne — Succursale à Lutry. — Téléphone. — Administration du Moniteur Suisse des Tirages Financiers.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD